

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13556**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives Spécialité Entraînement sportif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Perpignan Via Domitia ()	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la mention ou spécialité « Entraînement sportif » de la licence a vocation à encadrer en autonomie ou sous la responsabilité d'un autre entraîneur, selon le niveau concerné, différents publics, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Ce métier s'organise autour de trois grands types d'activités:

1- Il conçoit des programmes d'entraînement à partir du diagnostic qu'il opère

- Il évalue les capacités des athlètes en vue leur entraînement

- Il analyse la situation au regard des objectifs sportifs, en tenant compte du contexte de la structure

- Il élabore et planifie les séances et plans d'entraînement

- Il met en place les séances relevant de la :

- Préparation physique

- Préparation mentale

- Préparation technique et tactique ou stratégique

2- Il conduit les séances d'entraînement

participe à la gestion administrative et financière d'une structure

Il adapte la conduite des séances aux aptitudes et capacités des sportifs

Il participe à l'encadrement des compétitions sportives

Il dirige les groupes dont il a la charge lors des déplacements

Il intervient, conseille et gère l'activité des sportifs pendant la phase compétitive

3- Il communique et participe à la protection des sportifs

- Il présente le projet sportif dont il a la charge aux dirigeants, partenaires, publics et médias

- Il transmet aux sportifs les valeurs de solidarité, d'effort et de respect

- Il participe à la construction et à la protection de l'intégrité de la personne

- Il participe à la gestion du projet sportif de la structure

1- Diagnostic et conception

Il maîtrise les outils de l'évaluation et de l'analyse des différents facteurs de la performance

Il maîtrise les principaux modèles intégratifs de la performance sportive

Il mobilise les connaissances scientifiques nécessaires à l'usage de ces outils et modèles

2 - Intervention directe

Il peut gérer un groupe en situation d'entraînement et de compétition

Il maîtrise les principales connaissances liées à la méthodologie de l'entraînement

Il est à l'écoute des principales innovations concernant l'entraînement sportif

Il maîtrise les éléments essentiels de la relation entraîneur-entraîné, tant dans leurs aspects pédagogiques que déontologiques

Il détermine et adapte les contenus spécifiques de chacune des situations

Il est capable de réguler les séances ou la phase compétitive

Il maîtrise les principales techniques mises en œuvre dans le domaine de :

- la préparation physique
- la préparation mentale
- le coaching
- la préparation technique, tactique et stratégique
- Il peut les sélectionner en fonction des besoins et de façon raisonnée.

Il maîtrise les paramètres essentiels des pratiques au sein desquelles il intervient

3 - Communication et protection

- il maîtrise les outils techniques de la communication en relation avec l'environnement de la structure et du sportif
- il dispose des connaissances liées à la prévention et à la lutte contre le dopage
- il conseille et oriente les sportifs vers les structures adaptées
- il applique les règles de sécurité inhérentes à la pratique des disciplines et mesure les conditions de mise en œuvre de la responsabilité des différents acteurs
- il est capable de participer à l'élaboration et à la gestion des contrats de travail, des ressources financières et humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité en autonomie en tant qu'entraîneur ou préparateur physique sous l'autorité du responsable de la structure.

A ce titre, il prend en charge différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les spécialités figurant dans le supplément au diplôme.

entraîneur, préparateur sportif

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durée du parcours : 3 ans

Nombre d'UE : 18

Nombre ECTS : 180

Les principales composantes de la certification s'organisent autour des éléments suivants:

1/ Connaissances scientifiques appliquées à la performance

- - Physiologie de l'exercice
- - anatomie fonctionnelle et biomécanique
- - psychologie et préparation mentale
- - contrôle moteur
- - sociologie et histoire du sport

- - sciences juridiques et de gestion

2/ Méthodologie de l'entraînement

- - modélisation de la préparation physique

- - planification de l'entraînement

- - apport de la préparation mentale

- - récupération

- - problématique déontologique

- - musculation

- - conduite et gestion de la compétition

- - dopage et surentraînement

- - prévention des blessures et réhabilitation physique

3/ Connaissances pratiques et techniques des APS

- théorie et expérience pratiques des APS dans deux APS au moins - deux cents heures minimum dans une spécialité ou groupe de spécialités -.

4/ Professionnalisation

Stage dans le milieu sportif associatif ou professionnel (deux cents heures minimum)

5/ outil d'observation, d'analyse et de communication applicables à l'entraînement

- - langue vivante

- - informatique et TIC

- - statistique

- - outils de mesure de la performance.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	30% enseignants + 70% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	30% enseignants + 70% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	30% enseignants + 70% professionnels
Par candidature individuelle	X	30% enseignants + 70% professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	60% d'enseignants et 40% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Possibilité d'équivalence totale ou partielle

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 23 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**